

LES MÉTIERS DE LA GESTION

Pour votre orientation

Vous êtes en 5^e ou en 4^e

Vous pouvez choisir d'entrer en 4^e et 3^e dans l'enseignement agricole pour suivre un enseignement concret qui vous permettra ensuite de vous spécialiser dans l'une des voies générale, technologique ou professionnelle.

Vous êtes en 3^e

Vous pouvez vous orienter en :

- **Seconde Professionnelle** Services - Secrétariat-accueil*,
- **Seconde Professionnelle Bac Pro en 3 ans**
- **Seconde Générale et Technologique.**

Vous êtes en Seconde générale et technologique

Vous pouvez vous orienter en :

- **Bac Technologique STAV** Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant*,
- **Bac Général** de la série scientifique S.
- **Bac Professionnel** (admission en 1^{ère} Pro sous conditions)

Vous êtes en Seconde Professionnelle

Vous pouvez vous orienter en :

- **Bac Professionnel** Conduite et gestion de l'exploitation agricole* ou Secrétariat (EN)*,
- **Bac Technologique STAV** Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant*, (admission sous conditions)

Vous êtes en Terminale (Baccalauréat)

Vous pouvez vous orienter en :

- **BTS Agricole** Analyses et conduite des systèmes d'exploitation*.
- **École d'Ingénieur en Agriculture.**

Vous êtes en BTS

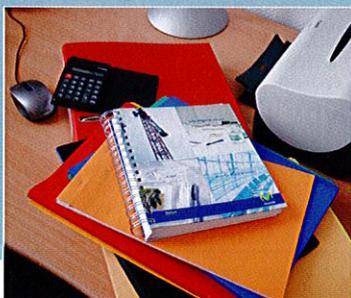
Vous pouvez vous orienter en :

- **Licence Professionnelle***.
- **École d'Ingénieur en Agriculture.**

*Voir spécialités au verso

Les établissements du CNEAP proposent aussi des formations en alternance, par la voie de la formation continue ou par celle de l'apprentissage, y compris après un BTS.

Indispensables à la réussite de l'installation en agriculture, les métiers de la gestion permettent de travailler au sein des entreprises implantées sur les territoires ruraux mais aussi dans de nombreux secteurs d'activités économiques.



Économie, gestion, comptabilité, droit, marketing, communication, bureautique, informatique, merchandising, stocks... les formations aux métiers de la gestion sont riches et variées, permettant de travailler dans les secteurs économiques suivants :

1. Agriculteur gérant d'entreprise

Le chef d'entreprise rural doit s'appuyer sur une solide formation de gestionnaire pour maîtriser l'outil comptable, analyser les résultats de l'entreprise, décider en s'appuyant sur tous les indicateurs économiques et sur une approche globale de l'exploitation agricole ou de l'entreprise.

2. Centre de comptabilité et de gestion

Les comptables et conseillers de gestion exercent leurs activités dans les secteurs de la comptabilité, de l'aide à la gestion d'entreprise ou du conseil et de l'assistance fiscale, juridique, informatique.

3. Banque

Les gestionnaires chargés de clientèle agricole traitent de problèmes variés : financement des exploitations agricoles, gestion de trésorerie, placement et conseils divers (succession, transmission...).

4. Aide à l'agriculture

Ces formations permettent de participer à la gestion et à la répartition des crédits d'origine européenne, nationale, régionale, destinés à aider l'agriculture : installation de jeunes agriculteurs, modernisation des exploitations, mesures d'accompagnement de réforme de la PAC, formation permanente...

5. Coopérative-entreprise

Une entreprise aujourd'hui doit se doter de compétences en gestion bien sûr, mais aussi en placements financiers, gestion de trésorerie, ou contrôle de gestion... Les managers mais aussi les responsables d'une unité de production, d'approvisionnement, de stockage ou d'un secteur d'entreprise sont recrutés parmi les candidats qui possèdent à la fois une formation solide dans ces domaines et une expérience dans la gestion du personnel.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Écrivez ou téléphonez au **Service Famille Infos**
Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé
277, rue Saint-Jacques • 75240 PARIS Cedex 05
Tél. : 01 53 73 74 28 • Fax : 01 56 81 02 02
www.cneap.fr • mél. : famille-infos@cneap.fr